

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 85 (novembre 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée<sup>1</sup> selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :**  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO :**

1. Nouveau régime d'octroi de l'asile et survol sur l'immigration au Canada 1987-2011
2. Les immigrants et le marché du travail au Québec en 2011
3. Racisme sur Internet et racisme des groupes extrémistes
4. La traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises
5. Migration et changements climatiques
6. Droits des peuples autochtones : deux rapports aux Nations Unies
7. FRA : les crimes de haine en Europe
8. Recul du respect du droit des étrangers en France
9. Industrie militaire au Canada : discrimination dans l'embauche
10. Violences, exclusions et précarités: les Roms en Europe
11. Femmes migrantes et violence intrafamiliale en Belgique
12. Renouveau de la ségrégation dans les écoles de banlieues américaines

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

# GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À OTTAWA...

### 1. Nouveau régime d'octroi de l'asile et survol sur l'immigration au Canada 1987-2011

Dans le cadre de l'entrée en vigueur d'un nouveau régime d'octroi de l'asile au Canada, **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** met en ligne quatre documents d'information qui résument les changements apportés aux règlements régissant l'octroi du statut de réfugié et présentent l'argumentaire justifiant ces changements: *Aperçu des programmes canadiens pour les réfugiés* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-11-30a.asp>), *Pays d'origine désignés* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-11-30a.asp>), *Résumé des changements apportés au système canadien d'octroi de l'asile* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-11-30c.asp>) et *Traitement des demandes d'asile* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-11-30b.asp>).

**CIC** publie également *Faits et chiffres 2011 : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2011.pdf>). Ce document présente des données sur les résidents permanents et les résidents temporaires qui sont venus au Canada entre 1987 et 2011.

## À QUÉBEC...

### 2. Les immigrants et le marché du travail québécois en 2011

Le **ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC)** du Québec a rendu public *Les immigrants et le marché du travail québécois en 2011* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail2011.pdf>). Basé sur les données de l'Enquête sur la population active, le document présente la situation des immigrants en 2011 et jette un regard sur la période 2006-2011. On apprend qu'en 2011, les taux d'activité et d'emploi des immigrants sont toujours inférieurs à ceux de la population non immigrante au Québec, tandis que leur taux de chômage reste plus élevé. En comparaison avec les Québécois non immigrants, les immigrants sont un peu plus nombreux à travailler à temps plein; cependant leur salaire hebdomadaire est inférieur. De plus, bien que le nombre d'emplois augmente plus rapidement parmi les immigrants, leurs taux d'activité et d'emploi ont diminué depuis 2006. Finalement, le nombre de femmes en emploi a connu une augmentation nettement plus importante parmi les femmes immigrantes que parmi l'ensemble des femmes du Québec.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 3. Racisme sur Internet et racisme des groupes extrémistes

Le **Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée** a présenté deux rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le premier, intitulé *Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale*

et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban – A/67/326

(<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/67/326>), se penche sur l'utilisation d'Internet pour propager des discours de haine ou inciter à la violence raciste. Ce rapport recommande notamment aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adopter des mesures législatives pour combattre ce type d'utilisation d'Internet. Cependant, il souligne la nécessité de ne pas brimer la liberté d'expression et d'opinion. Le Rapporteur recommande également de promouvoir les contenus locaux sur Internet pour réduire l'asymétrie de l'information et les vues erronées qui alimentent les expressions racistes et xénophobes, et d'adopter des mesures pour rendre Internet largement accessible, pour que les groupes ciblés par le racisme puissent y faire entendre leur voix.

Le deuxième rapport, *Formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée* – A/67/328

(<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/67/328>), examine les mesures prises par certains États pour mettre fin aux actes racistes commis par des groupes extrémistes comme les *skinheads* ou les néo-nazis. Dans ses conclusions, le Rapporteur spécial invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, à adopter des lois portant spécifiquement sur la discrimination «raciale» plutôt que la discrimination tout court, et à s'assurer de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme s'ils adoptent des lois visant à combattre les mouvements et les partis extrémistes. Il recommande aussi aux États de garantir l'accès à la justice de groupes particulièrement vulnérables (membres de minorités, personnes d'ascendance africaine, Roms, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile), de traduire en justice les auteurs de crimes racistes et de leur infliger des sanctions adéquates.

#### 4. La traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises

La **Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants**, a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur la *Traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants* - A/67/261

(<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/67/261>). La partie thématique du rapport porte sur la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises. La Rapporteuse constate que « souvent des entreprises tirent profit du travail ou des services fournis par les victimes de la traite, directement ou indirectement, et notamment par l'intermédiaire de leurs chaînes d'approvisionnement ». Parmi les secteurs économiques considérés comme les plus exposés au risque de participer à la traite des êtres humains, on trouve l'agriculture et l'horticulture, le bâtiment, la confection et l'industrie textile, l'hôtellerie et la restauration, l'exploitation des mines et des forêts, la transformation et le conditionnement des produits alimentaires, le transport, les emplois domestiques et les autres professions consacrées aux soins et au nettoyage. Le rapport offre une série de recommandations adressées aux États et aux entreprises pour éliminer la traite des chaînes d'approvisionnement.

#### 5. Migration et changements climatiques

Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le **Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants** a dévoilé le rapport *Droits de l'homme des migrants* - A/67/299 (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/67/299>). La section thématique du rapport est consacrée aux incidences des changements climatiques sur les migrations. Le rapport souligne que certaines populations vivent dans des milieux particulièrement exposés aux changements

climatiques : méga-deltas, pays insulaires en développement, zones côtières de basse altitude, zones arides, régions polaires et endroits frappés par des catastrophes naturelles soudaines et extrêmes. Ces populations sont donc particulièrement menacées, tout comme le sont par ailleurs, pour des raisons politiques et sociales, des groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les groupes minoritaires ou les populations autochtones. Le Rapporteur demande notamment aux États de combattre les changements climatiques, de soutenir la recherche sur les migrations associées aux changements climatiques, et de mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte des besoins spécifiques des migrants écologiques.

#### 6. Droits des peuples autochtones : deux rapports aux Nations Unies

Le **Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones** a divulgué au Conseil des droits de l'homme de l'ONU un *Rapport (A/HRC/21/47)* ([http://unsr.jamesanaya.org/docs/annual/2012\\_hrc\\_annual\\_report\\_fr.pdf](http://unsr.jamesanaya.org/docs/annual/2012_hrc_annual_report_fr.pdf)) qui propose un bilan de son examen de la violence à l'endroit des femmes autochtones et qui rend compte des progrès réalisés dans son étude en cours des questions relatives aux industries extractives opérant en territoire autochtone ou à proximité. Le Rapporteur a également déposé à l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel, intitulé *Droits des peuples autochtones – A/67/301* (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/67/301>) dans lequel il évoque la nécessité d'harmoniser les multiples activités du système des Nations Unies qui ont une incidence sur les peuples autochtones. Le Rapporteur propose un ensemble de recommandations touchant notamment la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

#### 7. FRA : les crimes de haine en Europe

L'**Agence des droits fondamentaux (FRA)** de l'Union européenne a publié deux rapports sur les crimes de haine. Le premier, *Making Hate Crime Visible in the European Union: Acknowledging Victims' Rights* ([http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2012\\_hate-crime.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2012_hate-crime.pdf)), souligne que les crimes de haine doivent être abordés du point de vue des droits fondamentaux, ce qui signifie notamment que les États ont l'obligation de « démasquer » le préjugé qui motive les crimes haineux; ces crimes en effet portent atteinte à la dignité de la personne, notion fondamentale pour une société pluraliste moderne. Le rapport s'attarde aussi à comparer les mécanismes de collecte officielle de données concernant les crimes de haine et examine la manière dont cette collecte pourrait être élargie.

Un second document intitulé *EU-MIDIS Data in Focus Report: Minorities as Victims of Crime* ([http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2012-eu-midis-dif6\\_0.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2012-eu-midis-dif6_0.pdf)) examine le cas des minorités en tant que victimes de la criminalité et notamment en tant que victimes de crimes racistes. En effet, l'enquête a permis de sonder pour la première fois, à l'échelle de l'Union européenne, les groupes issus d'une minorité ethnique ou de l'immigration sur leur perception des crimes « à caractère raciste ». Parmi les 23 500 personnes interrogées, près d'une personne sur quatre (24%) déclare avoir été victime de ce type de crime au moins une fois lors des douze mois précédant l'enquête. Les enquêteurs constatent par ailleurs que de nombreux crimes restent invisibles du fait que les victimes et les témoins de crimes de haine sont réticents à les signaler, et que les victimes sont souvent incapables ou peu désireuses d'exiger réparation.

La FRA met également en ligne une fiche d'information sur *Les crimes de haine au sein de l'Union européenne* ([http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-factsheet\\_hatecrime\\_fr\\_final.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-factsheet_hatecrime_fr_final.pdf)).

## AILLEURS DANS LE MONDE...

### 8. Recul du respect du droit des étrangers en France

En France, la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** a émis un *Avis sur le projet de loi relatif à la retenue pour vérification du droit au séjour* ([http://www.cncdh.fr/sites/default/files/12.11.22\\_avis\\_sur\\_le\\_projet\\_de\\_loi\\_sur\\_la\\_retenue\\_pour\\_verification\\_du\\_droit\\_au\\_sejour.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/12.11.22_avis_sur_le_projet_de_loi_sur_la_retenue_pour_verification_du_droit_au_sejour.pdf)). La Commission souligne que depuis 2002, cinq lois ont modifié le droit des étrangers et le droit d'asile en France, et que chacune de ces lois a signifié « d'importants reculs des droits des étrangers, une banalisation de leur enfermement comme technique de gestion de l'immigration, une marginalisation du rôle du juge judiciaire et un renforcement des pouvoirs de l'administration ». L'avis concerne un nouveau projet de loi déposé en octobre 2012 par le ministre de l'Intérieur concernant la retenue pour vérification du droit au séjour, projet de loi dont la Commission s'est saisie. La Commission estime que le nouveau projet de loi s'inscrit dans le processus de précarisation amorcé par les réformes précédentes et demande au gouvernement d'entreprendre une réforme en profondeur du droit des étrangers.

Par ailleurs, cinq organismes français – **ASSFAM, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade** et **l'Ordre de Malte France** – ont fait paraître un document intitulé *Centres et locaux de rétention administrative – Rapport 2011* ([http://cimade-production.s3.amazonaws.com/presse\\_documents/contents/4157/original/Rapport%20r%C3%A9tention%202011%20-%20dossier%20de%20presse.pdf?1353513655](http://cimade-production.s3.amazonaws.com/presse_documents/contents/4157/original/Rapport%20r%C3%A9tention%202011%20-%20dossier%20de%20presse.pdf?1353513655)) proposant un bilan critique de la rétention administrative des étrangers en France.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

### 9. Discrimination dans l'embauche dans l'industrie militaire au Canada

Le **Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)** diffuse un avis portant sur la discrimination dans l'embauche dans l'industrie militaire au Canada : *Advisory : CRARR Warns Engineering Students of Job Discrimination Caused by the U.S. ITAR Rule* (<http://www.crarr.org/?q=node/19474>). L'organisme amorce une campagne d'information auprès des étudiants en génie dans la région de Montréal pour les sensibiliser au fait que les entreprises canadiennes du secteur de l'aérospatiale et de la défense se conforment à des règlements américains, les *International Traffic in Arms Regulations (ITAR)*, pour obtenir des contrats; or ces règlements peuvent les amener à faire preuve de discrimination envers des citoyens ou résidents permanents canadiens originaires de 23 pays désignés par les autorités américaines. Le CRARR a appuyé plusieurs personnes dans leurs démarches pour contester ces dispositions discriminatoires.

### INTERNATIONALES...

### 10. Violences, exclusions et précarités: les Roms en Europe

L'**Association européenne pour la défense des droits de l'homme** a fait paraître *Les Roms en Europe au 21<sup>e</sup> siècle : violences, exclusions, précarité*

(<http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Discriminations%20et%20droits%20des%20minorit%C3%A9s/RAPPORT%20Roms%20AEDH.pdf>) Le rapport, réalisé en collaboration avec le **Czech Helsinki Committee**, critique le projet-cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, soulignant que les stratégies nationales dont il est question « ne sont... sujets à aucune obligation de mise en oeuvre ni à aucune sanction dans les cas de violation flagrante de leurs objectifs », et insistant sur le fait que les Roms subissent la violence dans tous les pays européens sans exception. Le rapport comporte trois sections: la violence d'État, la violence physique infligée par les concitoyens des Roms, et la violence sociale et économique.

Par ailleurs, **Amnesty International** publie *Chassés de toutes parts : les expulsions forcées de Roms en Île-de-France* (<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR21/012/2012/fr/48531f20-663b-4c82-b0ae-0ff1362b901d/eur210122012fr.pdf>). Le rapport porte sur l'expulsion de migrants roms venant principalement de Roumanie ou de Bulgarie. Il dénonce le manque de détermination des autorités françaises à faire respecter les normes internationales en matière d'expulsions.

### 11. Femmes migrantes et violence intrafamiliale en Belgique

Une publication récente de **Human Rights Watch**, « *La loi était contre moi* » : *Accès des femmes migrantes à la protection contre la violence intrafamiliale en Belgique* (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/belgium1112frForUpload.pdf>), montre que le risque d'expulsion empêche de nombreuses femmes migrantes victimes de violence intrafamiliale en Belgique d'obtenir la protection dont elles ont besoin. La protection accordée aux femmes migrantes comporte plusieurs lacunes : les femmes dont le statut est en cours de validation, tout comme les femmes sans-papiers, risquent l'expulsion si elles dénoncent la violence de leur partenaire, et de façon générale les femmes migrantes n'ont pas un accès suffisant aux refuges. Le rapport recommande des modifications aux lois belges et une augmentation des fonds publics accordés aux refuges afin de garantir la sécurité des femmes migrantes.

### 12. Renouveau de la ségrégation dans les écoles de banlieues américaines

Aux États-Unis, le **Poverty and Race Research Action Council** publie une recension de trois études récentes sur la ségrégation dans les proches banlieues américaines. Dans *Three Recent Studies Highlight the Potential of America's Older Suburbs to Achieve King's Dream of Integration* ([http://www.prrac.org/pdf/Review-3\\_studies\\_of\\_suburban\\_resegregation.pdf](http://www.prrac.org/pdf/Review-3_studies_of_suburban_resegregation.pdf)), on apprend que les banlieues créées dans les années 1950 à 1970, caractérisée à l'origine par l'absence de minorités racisées, connaissent aujourd'hui d'importantes transformations démographiques avec l'arrivée de familles pauvres appartenant à des minorités racisées et le départ des familles « blanches » de classe moyenne. Dans certains cas, à la suite de ces transformations, on voit apparaître ou réapparaître la ségrégation dans les écoles. Les chercheurs s'intéressent aux moyens mis en oeuvre, parfois avec succès, pour combattre cette reségrégation.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:

[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318